

Sous la coordination de
Pr Benoît TINE
Dr Ibrahima Demba DIONE

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

N°1, DÉCEMBRE 2020

Revue annuelle à comité de lecture international



**Sous la coordination de
Pr Benoît TINE
Dr Ibrahima Demba DIONE**

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Revue annuelle à comité de lecture international



**Avec le soutien financier de l'UFR des Sciences Economiques et
Sociales de l'Université Assane Seck de Ziguinchor**

**© L'HARMATTAN-SÉNÉGAL, 2021
10 VDN, Sicap Amitié 3, Lotissement Cité Police, DAKAR**

<http://www.harmattansenegal.com>
senharmattan@gmail.com
senlibrairie@gmail.com

ISBN : 978-2-343-22387-2
EAN : 9782343223872

Directeur du Laboratoire de Recherche en Sciences Économiques et Sociales (LARSES) : Paul DIEDHIOU

Directeur de publication de la Revue Internationale de Recherche en Sciences Économiques et Sociales (RISES) : Benoît TINE

Comité de pilotage ayant œuvré pour la fondation de la revue

Benoît TINE (responsable)

Paul DIEDHIOU

Melyan MENDY

Khalifa Ababacar KANE

Ndiouma NDOUR

Ousmane BASSE

Coordonnateur de ce numéro 1 :

Benoît TINE btine@univ-zig.sn

Ibrahima Demba DIONE idione@univ-zig.sn

Numéro ISSN : 2730-4485

N°1, décembre 2020

Adresse électronique de contact : rises@univ-zig.sn

Comité Scientifique

Paul DIEDHIOU, Université Assane Seck de Ziguinchor

Mamadou BADJI, Université Assane Seck de Ziguinchor

Sébastien FLEURET, Université d'Angers (France)

Moustapha TAMBA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Babacar NDIAYE, Université Amadou Mahtar Mbow de Diamniadio

Fatoumata HANE, Université Assane Seck de Ziguinchor

Tidiane NDOYE, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Sara NDIAYE, Université Gaston Berger de Saint-Louis

Benoît TINE, Université Assane Seck de Ziguinchor

Alioune Badara SAKHO, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Mélanie JACQUEMIN, Aix-Marseille Université-IRD (France)

Jean-Loup AMSELLE, École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris (France)

Jean COPANS, Université René Descartes, Paris (France)

Jean-Louis CORREA, Université Virtuelle du Sénégal

Lamine NDIAYE, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Bertin YANGA NGARY, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon)

Christelle MANIFET, Université Jean Jaurès de Toulouse (France)
Amadou Hamath DIA, Université Assane Seck de Ziguinchor
Oumar SY, Université Assane Seck de Ziguinchor
Ndiouma NDOUR, Université Assane Seck de Ziguinchor
Melyan MENDY, Université Assane Seck de Ziguinchor
Dielya Yaya WANE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Dorte THORSEN, Université de Sussex (Royaume-Uni)
Philip MILBURN, Université de Rennes 2 (France)
Aly TANDIAN, Université Gaston Berger de Saint Louis

Comité de lecture

Blaise Waly BASSE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Boubacar BASSE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Abdoulaye DIALLO, Université Assane Seck de Ziguinchor
Mamadou Aguibou DIALLO, Université Assane Seck de Ziguinchor
Ibrahima Demba DIONE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Jean Alain GOUDIABY, Université Assane Seck de Ziguinchor
Adama SADIO, Université de Rouen (France)
Nana ISSALEY, Lasdel (Niger)
Sébastien FLEURET, Université d'Angers (France)
Paul DIEDHIOU, Université Assane Seck de Ziguinchor
Blondin CISSE, Université Gaston Berger de Saint Louis
Abdoul Aziz NIANG, Université Assane Seck de Ziguinchor
Mamadou BODIAN, Université de Floride (États Unis)
El Hadj Malick Sy CAMARA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Amadou FALL, Université Assane Seck de Ziguinchor
Philippe MEGUELLE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Oumar SALL, Université Assane Seck de Ziguinchor
Doudou Dieye GUEYE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Ibrahima TOURE, Université Assane Seck de Ziguinchor
Abdou KA, Université Assane Seck de Ziguinchor
Abdourahmane SECK, Université Gaston Berger de Saint Louis
Aly TANDIAN, Université Gaston Berger de Saint Louis
Abdoulaye NGOM, Université de Strasbourg (France)
Melyan MENDY, Université Assane Seck de Ziguinchor
Diène Colly DIOUF, Université Assane Seck de Ziguinchor
Daouda NGOM, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Solange Ngo YEGBA, UCAC/FSSG, (Cameroun)
Jean Baptiste Valter MANGA, Université Assane Seck de Ziguinchor

Papa Ngore Sarr SADIO, Université du Sine-Saloum El Hâdj Ibrahima Niass

Cheikh Soumoune DIOP, Université Assane Seck de Ziguinchor

Djiby SAMBOU, Université Amadou Mahtar MBOW de Diamniadio

Thiané DIAGNE, Université Assane Seck de Ziguinchor

Aboubacar Abdoulaye BARRO, Université Assane Seck de Ziguinchor

Ibrahima Xalil NIANG, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Benoît TINE, Université Assane Seck de Ziguinchor

Albert Gautier NDIONE, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Avant-propos

Dr Paul DIÉDHIOU,

Directeur du LARSES

Pour qui crée-t-on des revues en Afrique, au Sénégal ou à l'université Assane Seck de Ziguinchor ? Ne sommes-nous pas en train de mettre sur pied une revue dont les auteurs et les lecteurs ne seront que des universitaires animés par leur carrière ? La réponse à ces questions déjà agitées par Jean Copans et Jean Ziegler est sans ambages : nous allons toujours écrire pour les mêmes : les lettrés, ici les universitaires. Il est vrai que dans un pays, le Sénégal, où le taux d'analphabétisme est assez important, il est difficile de créer une revue qui serait lue par un large public. En plus, compte tenu du niveau de vie, l'achat d'un livre ou d'un numéro de revue est un luxe pour le Sénégalais « lambda ». On voit dès lors les obstacles qui se dressent devant ce projet noble de lancer une revue. Mais ces obstacles sont loin d'être insurmontables et la création le 22 avril 2012 du Laboratoire de Recherche en Sciences Économiques et Sociales (LARSES) en est une parfaite illustration.

En effet, depuis sa date de création, le LARSES, par la volonté de ses membres, a su surmonter un défi majeur : l'organisation tous les deux ans d'un colloque international et la publication des actes. La venue dans le monde universitaire de ce nouveau-né qu'est la Revue internationale des Sciences Économiques et Sociales (RISES) n'est que le résultat de ce travail abattu par les Enseignants-chercheurs membres du LARSES.

Ce laboratoire qui s'inscrit dans les traditions universitaires s'est fixé comme objectif de décloisonner les barrières disciplinaires. C'est en ce sens qu'il regroupe en son sein des Enseignants-chercheurs des départements de Sociologie, d'Économie-Gestion, d'Informatique Appliquée, des Sciences juridiques et de Tourisme de l'UFR Sciences Économiques et Sociales (SES) de l'université Assane Seck. C'est dans la perspective de promouvoir la pluridisciplinarité voire la transdisciplinarité qu'il faut placer la création de cette revue qui est en quelque sorte le pendant du laboratoire. La RISES vient donc concrétiser un projet cher aux Enseignants-chercheurs membres du LARSES : la vulgarisation de la production scientifique des chercheurs et Enseignants-

chercheurs venant des différentes institutions et disciplines. En ce sens, ce nouveau-né (RISES) à qui je souhaite longue vie, compte perpétuer cette culture en gestation au sein du laboratoire : la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité. On comprend dès lors pourquoi ce premier numéro regroupe les contributions des chercheurs appartenant aux différentes disciplines des sciences sociales.

Mais mon rêve est également de voir dans les prochaines parutions de cette revue un travail collectif et collaboratif où des chercheurs venant de disciplines « différentes » publient ensemble des articles, chacun y apportant sa touche et tout cela dans un esprit pluridisciplinaire ou transdisciplinaire. Autrement dit, sociologues, économistes, juristes, géographes, historiens, littéraires, linguistes, agroforestiers pourraient ensemble réfléchir sur une thématique transversale et copublier un article. Tel est, à mon sens, le travail collectif et collaboratif à encourager puisque les faits se présentent à nous chercheurs comme des phénomènes sociaux totaux pour reprendre Mauss. Ce défi est peut-être difficile à relever compte tenu de cette division institutionnelle érigée en dogme.

Comme le LARSES dont elle est l'outil principal, je nourris le rêve de voir cette revue s'ouvrir au monde non universitaire. Ainsi, l'université cessera d'être une tour d'ivoire. À cet effet, tout en gardant sa ligne éditoriale et la rigueur scientifique d'ordre académique, la RISES peut se fixer un objectif : accepter les contributions des professionnels qui souhaiteraient publier sur les sujets relevant de leurs domaines de compétences ou des cas pratiques.

Mais un des défis majeurs que les enseignants-chercheurs qui œuvrent inlassablement pour la production scientifique et la vulgarisation de résultats de leur recherche est celui de l'espérance de vie de la revue. La création d'une revue nécessite la mobilisation des ressources humaines, logistiques et surtout financières. Or, dans les universités publiques sénégalaises, les Sciences sociales constituent le parent pauvre. De ce fait, il est souvent difficile (comme dans le cadre de l'organisation des colloques) de trouver des fonds et les abonnements à des revues sont rares dans nos pays où le souci premier est de subvenir aux besoins primaires : manger à sa faim. Nous ne saurons évaluer ici le taux de mortalité des revues mort-nées au Sénégal. Les maisons d'éditions sénégalaises sont pour la plupart en faillite et le projet de création des Presses universitaires serait probablement une aubaine. C'est dire que ce défi de taille peut être surmonté avec la volonté et l'abnégation sans faille des enseignants-chercheurs appelés à préserver cet outil de travail qu'est la RISES. Cette

revue scientifique est effectivement un outil de diffusion des résultats de la recherche menée au sein du LARSES. J'incite alors les collègues à s'impliquer afin de promouvoir la recherche.

Ensemble relevons ces défis ! Je souhaite à cette revue une longue espérance de vie.

Préface

Pr Benoît TINE

Vous tenez dans vos mains le premier numéro de la Revue internationale des Sciences économiques et sociales (RISES). Cette revue est portée par le Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal). RISES est un espace de dialogue entre plusieurs disciplines et paradigmes qui publie des articles originaux. Elle est une revue qui paraît une fois par an, sous formats physique et électronique. Elle dispose d'un comité scientifique international ainsi que d'un comité de lecture international. Les textes envoyés pour publication dans la revue sont soumis à une instruction en double aveugle avant d'être relus par les correcteurs de l'éditeur. Les contributions pluridisciplinaires de ce numéro inaugural nous font voyager dans quatre différents continents que sont l'Afrique, l'Europe et l'Asie (Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, République Démocratique du Congo, Cameroun, Union Européenne, Mexique, Chine).

Ce rayonnement scientifique international de la revue commence par la ville de Ziguinchor qui a vu la création en 2007 de l'Université éponyme rebaptisée en 2014, Université Assane Seck de Ziguinchor. Mais le processus de création de cette université a commencé en 2002 ainsi que nous le dit **Moustapha TAMBA** dans son article intitulé : *L'enseignement supérieur dans la région de Ziguinchor*. Il ne manque pas de souligner que cet enseignement supérieur doit être considéré comme le moteur du développement en termes de recherche mais aussi en termes de création d'emploi et d'insertion professionnelle. Cependant le fossé est encore grand entre l'université et ce monde professionnel, ainsi que l'affirme **Benoît TINE** dans l'article *École et entreprise au Sénégal : quelles articulations entre deux secteurs en clair-obscur ?* En effet, il milite pour un enseignement supérieur de qualité qui passe par le rapprochement entre les formations universitaires et les débouchés professionnels. Il passe également par la mobilité des enseignants-chercheurs et **Jean Alain GOUDIABY** nous l'explique à travers l'article intitulé : *USAID /ERA et la mobilité des universitaires sénégalais aux États-Unis : quand les projets contribuent à redessiner les mobilités académiques*. Dans cet article issu d'une recherche empirique, l'auteur montre comment les mobilités académiques des enseignants-chercheurs

sont porteuses d'une circulation de concepts et de savoirs dans un contexte académique mondialisé. L'implantation d'une université à Ziguinchor est l'occasion de faire de la région « naturelle » de la Casamance un « laboratoire social ». C'est ainsi que **Mamadou Aguibou DIALLO** et **Lamine TOURE** questionnent *les tensions urbaines et les conflits dans les quartiers spontanés en Casamance*. En prenant comme exemple le quartier Néma II, ils nous montrent que l'absence d'assainissement, la délimitation informelle des parcelles et la cohabitation dans des espaces plus ou moins ouverts génèrent des conflits que les formes de sociabilité encore très marquées arrivent à juguler. **Doudou Dièye GUEYE**, traitant du sujet : *Déplacés et réfugiés du conflit casamançais : le paradoxe d'une hospitalité*, nous plonge dans le conflit interne armé casamançais, l'un des plus vieux de la région ouest africaine. À partir d'une enquête qualitative, il relève que les logiques économiques et marchandes qui ont pris le pas sur les logiques sociales. La légendaire hospitalité est éprouvée et se voit vider de sa substance.

En dehors de l'hospitalité en crise au moment d'accueillir les déplacés et réfugiés, le conflit armé casamançais a également généré des traumatismes dont nous parle **Ismaila SENE**, dans son article : *Handicap acquis, affect traumatique et perception de soi : Le cas des victimes de mines en Casamance*. En effet, les mines antipersonnel ont occasionné l'apparition d'un handicap acquis qui a engendré un affect traumatique qui s'exprime à travers un sentiment d'impuissance et une perception négative de soi. Les recherches en Casamance ne se focalisent pas que sur le conflit armé. La culture y tient un rôle prépondérant que revisite **Lamine TOURE** dans son article : *La place et le rôle du griot manding dans les baptêmes : cas du village de Maroncounda*. Naguère personnage clef de la culture manding, assurant la continuité de la tradition, ce roi de la parole voit se transformer son métier avec un fort penchant marketing et commercial. Lamine Touré nous argumente cette importance à revaloriser cette figure historique de la société mandingue. De même, **Serigne Momar SARR**, dans une réflexion épistémologique, plaide pour repenser les sciences sociales dans une perspective postcoloniale et pratiquer la sociologie dans le présentisme négro-africain. Il essaie de situer la manière d'être sociologue et de pratiquer la sociologie dans son article : *Pensée complexe et théorie quantique : implication pour l'objet de connaissance en sociologie*.

Quant à **Aminata DIOP**, elle nous fait sortir de la Casamance et nous plonge dans *les perceptions et réadaptations de la loi sur le Domaine*

national en milieu seereer (Joal-Fadiouth/Sénégal). La loi sur le Domaine national pose problème parce que dans ses principes, les terres sont inaliénables. Néanmoins, entre la théorie contenue dans la Loi et la pratique constatée sur le terrain, il existe un grand fossé. Les affinités relationnelles et le clientélisme politique sont constatés dans la gestion foncière locale. Finalement, les populations procèdent à une appropriation sélective des textes et ne prennent que ce qui les arrange.

Ibrahima Demba DIONE nous fait voyager hors du Sénégal. Son étude comparative intitulée *réseaux de commerce et intégration : approche par les pratiques socioéconomiques aux dyades en Afrique extrême occidentale* montre comment l'intégration est un vain mot créant des discontinuités territoriales. Les populations quant à elles vivent l'espace sous régional, homogène, continu et intégratif, en faisant fi de l'appartenance nationale, du moins dans les dynamiques économiques impulsées par les marchés ruraux, sanctuaire du secteur informel. Ce secteur informel a fait l'objet d'une étude approfondie par trois chercheurs : **Fabrice TANO**H, **Dali Serge LIDA**, **Jean-Louis LOGNON**. En effet, dans un article intitulé : *Formes et enjeux de l'épargne dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire*, ils s'intéressent d'abord aux formes de l'épargne, ensuite aux implications sociales des formes d'épargne. Une épargne en définitive qui est une activité collective, ne se démarquant jamais de la relation au groupe d'appartenance/référence (ménage, famille, interconnaissances). Le « miracle ivoirien » n'a pas pu retenir les Ivoiriens sur leur sol. Une fois à l'extérieur grâce à des réseaux d'appartenance, ils rencontrent d'énormes problèmes d'insertion. La contribution de **Mathieu Jérémie ABENA ETOUNDI** et **Fridolin OMGBA OWONO** intitulée : *L'insertion socioéconomique des immigrants ivoiriens au Cameroun (1978-2011)* relate les formes de migrations et les différentes stratégies d'adaptation.

Ce numéro inaugural nous transporte également au Niger avec **Ibrahim MALAM MAMANE SANI** et **Saadou ABOUBACAR** qui nous parlent du *foyer amélioré PADES qui est un moyen de lutte contre le changement climatique dans le département de Dogondoutchi au Niger*. Dans un contexte de changement climatique, cet article analyse l'utilisation du foyer amélioré PADES comme moyen de lutte contre le changement climatique dans le département de Dogondoutchi. C'est ainsi qu'il permet la réduction de la consommation du bois, la diminution de la production de la fumée, la protection contre le vent, la poussière et la fumée, la concentration de l'énergie dans le foyer, les aliments préparés

dans de bonnes conditions d'hygiène, la rapidité de la cuisine en économie de revenu familial, la bonne gestion de temps, l'amélioration de la santé communautaire.

Nicodème Bondo MULUNDA nous plonge dans les proverbes de la langue Kiluba. Dans son article intitulé : *de l'Orature à l'écriture : dépopularisation d'une littérature des masses. Cas des proverbes de la langue Kiluba*, l'auteur conclut qu'aller de l'orature à l'écriture revient à dépopulariser une littérature des masses. Mathias Kaimangui nous amène dans le Cameroun voisin à travers l'article : *Méthodes endogènes de résolution des conflits chez les Massa à l'épreuve de la modernité : cérémonie du chien égorgé, usage de la sauce d'oseille et sacrifice du zilingagouna (calao)*. Grâce à des outils qualitatifs et quantitatifs de collecte de données, Kaimangui constate que cette méthode traditionnelle de résolution des conflits qui souffre de la modernité (justice administrative) mérite d'être revalorisée. **Soulémanou DAÏROU** de son côté plaide pour une revalorisation des cultures alimentaires du nord Cameroun dans son article : *Stratégie de valorisation et de préservation du patrimoine alimentaire sacré au Nord-Cameroun*. **Hamidou ISSA** lui emboîte le pas et s'intéresse au *Statut juridique de la femme mariée au Cameroun : entre permanences et mutations (1934-2016)*. Il observe que le comportement du législateur tend vers une dissimulation volontaire à dégager les corollaires du principe d'égalité de genre qu'il recherche, ce qui ne favorise véritablement pas son efficacité dans le droit civil et pénal camerounais. Par contre, la coopération décentralisée regorge d'opportunité en termes de développement ainsi que l'illustre l'article intitulé *La coopération entre acteurs économiques de la France et les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la région d'Alsace et de la communauté urbaine de Douala, 1987-2018*. Ainsi, cette coopération est une forme particulière de solidarité internationale qui favorise l'enracinement de la décentralisation avant l'ouverture ainsi que l'analyse **André Bienvenu MFO**. Contrairement à la coopération décentralisée, l'immigration subsaharienne en Europe souffre de beaucoup de paradoxes selon **Adama SADIO** dans son article *Les contradictions de l'Union européenne dans sa lutte contre l'immigration subsaharienne*. Après l'Europe, l'article *Races, dynamisme sociopolitique et identité* de **Kouakou LALEKOU** nous invite en Amérique latine pour réfléchir sur les questions raciales qui ont imposé aux luttes sociales et politiques leur dynamique au Mexique.

Nous terminons notre voyage en Chine grâce à **Irié Séverin ZAN BI** et **Tiéba YEO** par le biais de l'article : *La pratique religieuse en Chine : entre ruptures et continuités au XXème siècle (1898 à 1999)*. En effet, ayant survécu aux différentes tempêtes politiques, la pratique religieuse est l'un des éléments essentiels de l'histoire chinoise. L'analyse de la pratique religieuse que nous propose cet article met en relief l'enjeu sociopolitique de la religion dans le processus de modernisation de ce pays.

Ce numéro inaugural de la Revue Internationale des Sciences Economiques et Sociales se caractérise ainsi par une grande richesse pluridisciplinaire et transdisciplinaire pour une meilleure connaissance des réalités qui nous entourent.

Sommaire

Avant-propos.....	11
	<i>Paul DIÉDHIYOU</i>
Préface.....	15
	<i>Benoît TINE</i>
L'enseignement supérieur dans la région de Ziguinchor.....	25
	<i>Moustapha TAMBA</i>
Ecole et entreprise au Sénégal : quelles articulations entre deux secteurs en clair-obscur ?.....	37
	<i>Benoît TINE</i>
USAID/ERA et la mobilité des universitaires sénégalais aux États-Unis : quand les projets contribuent à redessiner les mobilités académiques.....	61
	<i>Jean Alain GOUDIABY</i>
Tensions urbaines et conflits dans les quartiers spontanés en Casamance : le cas de Néma II à Ziguinchor.....	83
	<i>Mamadou Aguibou DIALLO</i> <i>Lamine TOURE</i>
Déplacés et réfugiés du conflit casamançais : le paradoxe d'une hospitalité.....	101
	<i>Doudou Dièye GUEYE</i>
Handicap acquis, affect traumatique et perception de soi : Le cas des victimes de mines en Casamance.....	121
	<i>Ismâïla SENE</i>
La place et le rôle du griot manding dans les baptêmes : cas du village de Maroncounda.....	139
	<i>Lamine TOURE</i>

Pensée complexe et théorie quantique : implication pour l'objet de connaissance en sociologie159
Serigne Momar SARR

Perceptions et réadaptations de la loi sur le Domaine national en milieu *seereer* (Joal-Fadiouth/ Sénégal)183
Aminata DIOP

Formes et enjeux de l'épargne dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire205
Fabrice TANOH
Dali Serge LIDA
Jean-Louis LOGNON

Réseaux de commerce et intégration : approche par les pratiques socioéconomiques aux dyades en Afrique extrême occidentale223
Ibrahima Demba DIONE

Le foyer amélioré PADES : un moyen de lutte contre le changement climatique dans le département de Dogondoutchi au Niger241
Ibrahim MALAM MAMANE SANI
Saadou ABOUBACAR

De l'orature à l'écriture : dépopularisation d'une littérature des masses. Cas des proverbes de la langue kiluba (L33)265
Nicodème BONDO MULUNDA

L'insertion socioéconomique des immigrants ivoiriens au Cameroun (1978- 2011).....281
Mathieu Jérémie ABENA ETOUNDI
Fridolin OMGBA OWONO

Méthodes endogènes de résolution des conflits chez les Massa à l'épreuve de la modernité : cérémonie du chien égorgé, usage de la sauce d'oseille et sacrifice du *zilimgagouna (calao)*305
Mathias KAIMANGUI

Stratégie de valorisation et de préservation du patrimoine alimentaire sacré au Nord-Cameroun323
Soulémanou DAÏROU

Statut juridique de la femme mariée au Cameroun : entre permanences et mutations (1934-2016).....347

Hamidou ISSA

La coopération entre acteurs économiques de la France et les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la région d'Alsace et de la communauté urbaine de Douala, 1987-2018367

André Bienvenu MFO

Races, dynamisme sociopolitique et identité au Mexique417

Kouakou Laurent LALEKOU

La pratique religieuse en Chine : entre ruptures et continuités au XXème siècle (1898 à 1999)433

Irié Séverin ZAN Bi

Tiéba YEO

Déplacés et réfugiés du conflit casamançais : le paradoxe d'une hospitalité

Doudou Dièye GUEYE

Département de Sociologie
Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)
Laboratoire LARSES
dgueye@univ-zig.sn

Résumé

Cet article, axé sur les processus notés de reconfigurations sociales en Casamance cherche à répondre à la question ci-après : comment dans un contexte de crise politique et d'inaction de l'État, les populations s'organisent-elles pour accueillir des déplacés ? On essaiera d'une manière spécifique de répondre à la problématique de l'hospitalité en situation de crise. En filigrane, notre analyse saisira la reconfiguration des liens sociaux. Il nous sera ainsi donné d'observer que les logiques économiques et marchandes triomphent sur les logiques sociales et vident de leurs substances la solidarité parentale au profit de l'individualisme. Pour mener la présente recherche, nous avons entrepris une enquête qualitative dans une trentaine de villages de déplacés le long des frontières de la Guinée-Bissau et de la Gambie.

Mots clefs : Casamance, Déplacés, Réfugiés, Hospitalité, MFDC

Abstract

This article, focusing on the noted processes of social reconfigurations from the crisis in Casamance. How in a context of political crisis, people organize themselves to welcome displaced people? Specifically, will be made to invest the problem of hospitality in crisis situations. In filigree, our analysis will capture the reconfiguration of social ties. We will thus observe that economic and commercial logics triumph over social logics and empty parental solidarity in favour of individualism. To test this research, a qualitative survey was conducted in some 30 displaced villages along the borders of Guinea-Bissau and The Gambia.

Key words : Casamance, Displaced, Refugees, Hospitality, MFDC

Introduction

La Casamance est située dans la partie sud du Sénégal et regroupe les régions administratives de Ziguinchor, Sédhiou et de Kolda. Cette partie sud du Sénégal est riche d'une grande diversité ethnique et culturelle qui fait d'elle la région la plus sénégalaise du pays. Pourtant, elle est traversée par un conflit qui date de 1982 et qui oppose l'État du Sénégal au Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance (MFDC)⁴⁰ qui réclame l'autonomie de la région. Ce conflit, considéré comme le plus vieux de la sous-région africaine porte les germes d'une précarisation économique jusque-là jamais recensée en Casamance. En effet, si autrefois la Casamance pouvait se targuer d'une relative autosuffisance alimentaire grâce à la générosité de ses terres, aujourd'hui force est de constater que ce conflit a inscrit et maintenu les acteurs dans des parcours très précaires. Note-t-on ainsi un tableau chaotique fait d'abandons de villages, de présence de mines dans les champs et les vergers, de psychose réelle d'attaque des populations par des éléments armés supposés appartenir au MFDC, qui sont autant de facteurs qui freinent les potentialités d'une exploitation maximale de l'environnement naturel tout en limitant la mobilité des individus dans l'espace.

Le sentiment d'insécurité en Casamance, notamment dans les zones rurales a fini par saper le moral des populations et a entraîné leur déplacement vers des contrées relativement sécurisées. Lors de ces déplacements, les populations ne peuvent amener avec elles que l'essentiel vital, laissant sur place leurs outils et leurs moyens de production. Aussi, lorsqu'elles sont accueillies par la parentèle, leur arrivée et leur installation créent des besoins supplémentaires liés à l'exigence d'assurer le quotidien comme les besoins de terres, les besoins d'infrastructures de base fonctionnelles, les besoins de médicaments, d'eau, de nourriture, etc. Dans tous les cas, l'arrivée des populations déplacées dans une localité nécessite une réorganisation de l'espace d'accueil afin de répondre un tant soit peu aux diverses sollicitations des arrivants, ce qui n'est pas gagné d'avance.

Cet article s'intéresse aux processus de reconfigurations sociales avec les déplacés et réfugiés du conflit en Casamance. Concrètement, on

⁴⁰ Le MFDC est l'organe politique qui pilote cette velléité irrédentiste et sa naissance remonte à la période coloniale (1947). En 1954, le MFDC sera « sabordé » dans le Bloc démocratique sénégalais (Bds) qui deviendra l'Union progressiste sénégalaise (Ups) qui s'est muée à son tour en Parti socialiste (Ps).

cherchera à répondre spécifiquement à la problématique de l'hospitalité en situation de crise. Il s'agira de montrer comment, s'inscrivant dans des parcours étiquetés comme des parcours vulnérables, les déplacés du conflit sont sujets à une hospitalité considérée de paradoxale qui s'appuie sur les logiques de la parenté tout en misant sur une exploitation économique des déplacés. En filigrane, notre analyse saisira la reconfiguration des liens sociaux en lien avec la situation économique. Ainsi, il nous sera donné d'observer que les logiques économiques et marchandes triomphent sur les logiques sociales et vident de leurs substances la solidarité parentale au profit de l'individualisme. Parallèlement, un regard sera posé sur les leviers sur lesquels s'appuient les déplacés et les réfugiés dans l'objectif de s'arracher du parcours de vulnérabilité dans lequel ils sont inscrits.

1. Déplacés, réfugiés et retournés du conflit en Casamance

Les recherches pionnières sur la Casamance tournent autour de l'occupation de la Casamance par les différentes puissances coloniales et des rivalités et des transactions coloniales (E. Bocandé-Bertrand 1849, H. Brossard-Faidherbe 1889). Ces travaux de recherche seront suivis par des études monographiques comme les travaux de L.V. Thomas (1959), P. Pelissier (1966). Localement, certains pères jésuites⁴¹ produisaient aussi des écrits sur le territoire. Depuis les années 1982, le contexte de la crise a réorienté les recherches avec en filigrane le questionnement ci : *comment en est-on arrivé là ?* À cette question, l'enclavement de la Casamance ainsi que sa position géopolitique sont souvent convoqués par plusieurs auteurs comme P. Meguelle (2013), M. L. Manga (2010), M. C. Diop (1990), Jean-Claude Marut (2010).

Concernant le conflit, les estimations sur le nombre de déplacés et de réfugiés varient et l'IDMC (Internal Displacement Monitoring Center) et le NRC (Norwegian Refugee Council) estiment dans un rapport de 2010 que le nombre total de personnes déplacées internes en Casamance est compris entre dix mille (10 000) et quarante mille (40 000). La ville de Ziguinchor compterait à elle seule entre dix-mille et quinze mille accueillis. Le Haut-Commissariat aux réfugiés (H.C.R.) estime plus ou

⁴¹ C'est le cas du père François KIEFFER qui s'installe dans l'île à partir de 1880, où il œuvrera seul pendant deux ans avec un personnel de l'administration coloniale des plus réduits : un chef de poste des Douanes avec quatre employés, un artilleur, un caporal européen et six tirailleurs.

moins cinq mille cinq cents réfugiés en Gambie et six mille cinq cents en Guinée-Bissau, ce qui donnerait un total de douze-mille réfugiés. En Guinée Bissau, sur les six mille cinq cents (6500) réfugiés recensés le long de la frontière avec le Sénégal seul sept cents (700) sont dans un camp géré par le H.C.R. Sinon, tous les autres vivent de façon autonome soit dans des familles d'accueil auxquelles ils sont apparentés ou simplement installés sur des terres prêtées par les villages bissau-guinéens.

Par ailleurs, si précipité qu'il soit, le choix du lieu d'accueil du réfugié ainsi que du déplacé n'est pas dénudé d'une rationalisation *a priori* car il procède de la combinaison de plusieurs paramètres tels que la position frontalière des villages, la projection sur le territoire d'accueil en termes de possibilités économiques réelles de pouvoir y travailler, y produire, et y vivre. Mais aussi sur la base de certains faits objectifs tel que la parenté ou des liens sociaux qui relient les communautés.

Le réfugié est celui qui se trouve en dehors du pays dont il a la nationalité ou en tout cas en dehors du pays dont il a sa résidence habituelle. La Convention de Genève (1951) définit le réfugié en ces termes : « (...) le terme de « réfugié » s'applique à toute personne : (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...) ». Ce déplacement en dehors de son pays est légitimité par une crainte fondée de persécution du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social, ou de son opinion politique. Il se voit ainsi contraint de quitter son pays d'origine ou de résidence. Par contre, sont considérés comme déplacés les individus qui ont quitté leur localité d'origine vers une autre localité à l'intérieur des frontières nationales ou internationales. Le déplacé est d'abord victime d'une insécurité dans son environnement social immédiat due à des attaques ou à des affrontements entre belligérants. Ainsi, pour se soustraire de cette situation d'insécurité, il se déplace dans un endroit plus sécurisé en attendant un retour au calme dans sa zone d'origine afin de pouvoir y retourner. On constate que le déplacement vers l'international (un pays étranger) est un fait constitutif de la notion de réfugié. Cependant, il faut qu'il ait une demande de protection formulée par l'individu se réclamant réfugié. La différence entre le réfugié et le déplacé relève donc d'un changement de statut car le premier formule une demande de protection et d'assistance adressée au

pays hôte ce qui n'est pas le cas avec le second qui, dans souvent des situations, demande simplement une aide ou une assistance mais pas une protection.

Ces définitions proposées trouvent des limites comme le révèle le cas spécifique du conflit en Casamance. En effet, dans les représentations mentales des populations victimes, ces notions sont loin d'être pertinentes lorsque l'on convoque les histoires sociales de la constitution des villages ainsi que les représentations des populations. En effet, des liens d'alliances séculaires et antérieurs à l'élaboration de ces définitions ont servi de socle social à ces communautés et ont toujours été fonctionnels. C'est par exemple le cas du village de Kasouh au Sénégal et Kasouh en Guinée, localités dans lesquels les cultes sont identiques et les acteurs ne peuvent s'identifier ni comme des déplacés et encore moins comme des réfugiés. Chez cette population, il y a une continuité de l'espace et dans ce contexte, les déplacés ne formulent pas de demande de protection. Dans le cas spécifique du conflit en Casamance, les liens de parenté qui unissent les familles de chaque côté des frontières combinés à l'extrême porosité de celles-ci rendent la notion de réfugié très vague, voire inopérante, car beaucoup d'entre eux se déplacent presque librement d'un côté à l'autre des frontières malgré le fait qu'ils aient obtenu le statut de réfugié du conflit soit en République de Guinée-Bissau ou en République de Gambie. D'ailleurs, selon les opportunités et les besoins, ils peuvent quitter un pays d'accueil, venir s'installer un temps dans la ville de Ziguinchor avant de continuer leur voyage vers la Gambie ou la Guinée Bissau. Aussi, selon les circonstances, il nous a été donné d'observer que des individus considérés comme déplacés effectuent des démarches pour se faire inscrire comme des réfugiés parce que simplement les conditions d'accueil au niveau des parents et/ou de la population hôte ne sont pas les meilleures. De ce fait, ils peuvent bénéficier gracieusement de l'aide et de l'assistance des organisations comme le HCR. Pour des raisons conceptuelles et pratiques, il ne sera pas fait de distinction dans ce présent article de « réfugié » et de « déplacé ». Il sera utilisé le terme de « déplacé » du conflit casamançais pour désigner ces deux catégories. Ce choix est volontaire et est justifié par le fait que le caractère paradoxal de l'accueil, considéré comme une épreuve, se manifeste sans distinction de catégories dans ce contexte de crise en Casamance.

2. Méthodologie de la recherche

Cette étude est basée sur une enquête qui a débuté en 2015 et qui visait à saisir le devenir des déplacés et des réfugiés du conflit en Casamance dont la présence perdurait dans les sites d'accueil. À cet effet, l'enquête s'était limitée dans un premier temps à quelques villages, le long des frontières nord et sud de la Casamance et les analyses avaient montré entre autres les parcours d'insertion professionnelle des réfugiés casamançais en Gambie et en Guinée Bissau dans leurs différentes variétés (D. Gueye, 2015). En 2018, profitant d'une accalmie notoire du conflit, nous sommes retournés sur le terrain en prenant la précaution d'élargir la carte des villages enquêtés. Les analyses de cette deuxième phase de l'enquête ont permis de saisir le quotidien des déplacés et des réfugiés soumis à l'épreuve de la vulnérabilité. Parallèlement, les stratégies de résilience ont été analysées (D. Gueye 2018) ainsi que les mobilisations mises en œuvre par les femmes⁴² pour chercher une issue heureuse à ce conflit.

Globalement, pour mener cette recherche sur la situation des déplacés et des réfugiés du conflit en Casamance, il a été adopté une démarche qualitative à chaque fois que nous sommes intervenus sur le terrain. Déjà en 2015, un travail d'exploitation documentaire auprès des ONG, de la société civile et du mouvement associatif a été mené. Cette exploitation des documents détenus par ces structures était justifiée par le fait que beaucoup d'entre elles sont restées en Casamance pendant toute la durée du conflit alors que l'État du Sénégal était quasi absent dans la région, comme le rappelle H. Dramé (1998). Dans leur immense majorité, les rapports soumis décrivaient et analysaient les résultats atteints à travers les différents programmes déroulés par les ONG sur différents volets d'accompagnement des populations tels que le peace building, la sécurité alimentaire, les plaidoiries pour la paix, la sensibilisation autour des mines et des Restes Explosifs de Guerre (REG), les actions de reconstruction de villages abandonnés, l'aide et l'appui à la réinsertion socioprofessionnelle d'anciens combattants, etc. Par ailleurs, cette immersion auprès des structures a permis de nous rendre compte de la non-fiabilité⁴³ des

⁴² A ce sujet, une communication a été faite sur la question de la mobilisation des femmes victimes du conflit. Doudou GUEYE., 2018, Marseille, 9 au 14 juillet, Colloque Réseau d'Études Africaines, Communication orale, « Femmes et activités citoyennes. L'Exemple de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance ».

⁴³ Cette absence de chiffres fiables était sans aucun doute la conséquence de la non existence de synergie des différents acteurs institutionnels qui intervenaient spécifiquement sur la question.

données statistiques sur les déplacés et les réfugiés du conflit en Casamance. En effet, chaque structure semblait se focaliser sur ses objectifs programmes ou projets au détriment d'un comptage efficace des personnes vivant la situation. De ce fait, les données sont éparpillées et ne reflétaient pas toujours les réalités du terrain. Pour autant, ces rapports des ONG avaient l'avantage de procéder à une tenue documentée des conséquences de ce conflit selon leurs champs d'intervention.

Ce travail d'exploitation des documents détenus par les ONG nous avait permis d'effectuer une cartographie réelle de la situation de référence des déplacés et des réfugiés tout en procédant à la localisation géographique de l'ampleur des sites concernés par le phénomène d'abandon de village et en même temps par des phénomènes de reconstruction de villages. Enfin, des entretiens exploratoires auprès des ONG et des structures étatiques avaient été faits et nous avaient permis de cerner doublement certaines logiques sous-jacentes du déplacement et du retour mais aussi d'appréhender comment en fonction des situations, les acteurs peuvent changer de statut en devenant tantôt des déplacés, tantôt des réfugiés et enfin des retournés.

Concernant la cible proprement dite, à savoir les déplacés et les réfugiés du conflit, des enquêtes qualitatives individuelles, des focus groupes et des séances d'observations ont été menés dans la ville de Ziguinchor et dans certaines zones rurales comme l'indique le tableau ci-dessous :

Zones	Villages/Quartiers	Méthodes et nombre
Ville de Ziguinchor	Lyndiane, Néma 2, Soukoupapaye, Kandialang, Diabir.	Entretiens individuels (21), Focus group avec les femmes maraîchères (1), observations de terrain.
Balantacounda (zone frontalière avec la Guinée Bissau)	Goudomp, Unjiew, Saint-Paul, Kanampar, Kadiompa, Sikoume, Bagnock, Sengher Diola, Akentou, Bantan-Kountou, Bindaban, Niéna, Missira, Bafata, Koubafor, Diougniky, Saliote, Kolonia, Sifassoutou, Diabane, Konakir, Bissine-Albondy, Djibanar, Boutoupa Camaracounda	Entretiens individuels (13), Focus group (1), observations.
Sindian (zone frontalière avec la Gambie)	Sindian, Bouyéme, Diagongue, Diédiel, Djinal, Djinéa-Sibogola Djiniper, Kagnarou, Kakène, Kourouck, Leufeu, Matankigné, Médiégué, Ounioc, Pendite, Sibogola, Silick, Sindian, Tankoron, Tendine.	Entretiens individuels (7), Focus group (1), observations.
Gambie	Kanilaye, Banjul, Bakau, Serrekunda.	Entretiens (8)
Guinée Bissau	Sao Domingo, Varella ; Bissau, Djendin.	Entretiens (5)

Tableau 3 : Zones d'enquête. Équipe de recherche

Le guide d’entretien et le focus group ont cherché à appréhender plusieurs questions telles que les conditions qui ont prévalu au déplacement ainsi que les motivations et les processus qui décident du retour. Les contraintes, les conditions de vie et les perspectives liées au retour ont été aussi saisies. La richesse des matériaux recueillis a montré que les perspectives de retour dépendaient en général de plusieurs facteurs corrélatifs. Aussi, les analyses ont montré que les déplacements des populations sont effectués dans souvent des cas naturellement vers le frère, le parent, l’oncle ou la sœur qui vit de l’autre côté de la frontière ou dans la ville d’acoté. Repli de survie, dira-t-on, guidé par la logique de trouver une assistance fondée sur « l’éternel hier », c’est-à-dire sur les liens séculaires entretenus par les familles et les communautés.



Figure 1 : Carte des zones d’enquête. Source Équipe de recherche.

3. Une absence d’inclusion totale de l’État

Défini par le juriste autrichien Hans Kelsen (1997) comme un « État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s’en trouve limitée », l’État de droit, est donc entendu dans le sens d’un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Dans ce modèle, chaque règle tire sa validité de sa conformité aux règles supérieures. Un tel système suppose par ailleurs

l'égalité des sujets de droit devant les normes juridiques et l'existence de juridictions indépendantes. L'État de droit est ainsi fondé sur le principe essentiel du respect des normes juridiques (ou "primauté du droit"), chacun étant soumis au même droit, que ce soit l'individu ou bien la puissance publique. Il est donc possible pour un particulier de contester les actions de l'État ou d'un dirigeant politique s'il les considère comme illégales. Partant de cette acception, on peut affirmer que la situation d'insécurité notée en Casamance est un fort indicateur du recul de l'État de droit qui y règne et témoigne parallèlement de la position de force qu'occupent les éléments supposés appartenir au MFDC dans le processus de retour des populations dans leurs villages d'origine. À ce sujet du recul de l'État de droit, une ONG locale, le ProCas⁴⁴ (2004) écrivait dans un de ses rapports qu'au-delà des déplacements de populations, le conflit a entraîné une situation très chaotique avec : « (...) *le conflit qui perdure depuis 1982 pour l'indépendance de la Casamance est depuis lors devenu le plus grand obstacle au développement de cette région. Ses conséquences économiques et humaines sont très élevées pour les huit cents mille Casamançais. Notons les mille deux cents morts civiles et militaires dénombrés officiellement, les six cents victimes de mines, les soixante mille personnes déplacées à l'intérieur du pays, les mille trois cents réfugiés en Gambie et en Guinée Bissau, les deux cent trente et un villages abandonnés ainsi que les 4.000 élèves ne pouvant plus poursuivre leur scolarité en raison du conflit* ». En réalité, aucun segment de la société n'a été épargné par le conflit et surtout il a été noté une absence et une incapacité d'inclusion totale de l'État du Sénégal dans cette région, comme le note H. Dramé (1998) qui écrit que l'État sénégalais n'est encore pas parvenu à imposer sa "capacité d'inclusion totale", certainement, dit l'auteur, c'est parce que les structures traditionnelles imprègnent fortement l'espace politique et culturel et l'État éprouve des difficultés considérables à faire prévaloir ses prérogatives. Cette imperméabilité de l'État aux structures ou aux cultures casamançaises pose en filigrane la problématique de l'intégration de cette région dans l'espace national.

À l'épreuve du terrain, nous avons observé que seule une minorité de la population déplacée accorde un rôle important à l'État du Sénégal dans le processus de retour. En effet, elle pense qu'une autorisation d'un retour décidé par l'État sénégalais, combiné avec une protection de l'armée

⁴⁴ Il est constaté que le Programme de relance des activités économiques et sociales socioéconomique pour la paix en Casamance (ProCas) est fermé depuis 2014.

régulière sénégalaise seraient assez suffisants pour les faire retourner dans leur village d'origine. Seulement, les situations concrètes sur le terrain ont montré que la présence de l'armée n'a pas toujours été un moyen efficace de protection des populations car, à plusieurs reprises, des éléments armés supposés appartenir au MFDC ont eu à attaquer ces villages à cause de cette présence militaire. Il ne serait donc pas exagéré de soutenir que le MFDC pèse dans ce processus de retour et son poids ne doit pas être négligé. D'ailleurs, si beaucoup de zones minées n'ont encore pas bénéficié du déminage humanitaire en Casamance, c'est parce que le MFDC a décidé unilatéralement que cette activité doit cesser dans certaines zones, notamment celles qui sont proches de leur cantonnement. En conséquence, le retour des déplacés ne peut être effectif dans cette situation sans une intrusion du MFDC dans le processus.

Le MFDC décide de celui qui peut exploiter ou circuler librement : il interdit aux populations d'accéder dans les parties qui regorgent de ressources économiques de la zone. C'est le cas de l'exploitation de la noix d'anacarde qui est quasi-impossible dans certaines parties de la forêt casamançaise sous contrôle du MFDC. Pour le déminage tant souhaité par les populations afin de faciliter l'accès à certaines zones, le MFDC pose son véto, s'oppose et dissuade les démineurs qui ne peuvent agir sans un minimum de sécurité. Pourtant, seul le déminage humanitaire est censé apporter une garantie de circulation sans risque de sauter sur des mines par les populations civiles. En effet, le déminage humanitaire vise à éliminer toutes les mines et Restes Explosives de Guerre (REG) afin que la population civile puisse utiliser ces terrains sans danger alors que le déminage militaire, par contre a pour but de se frayer un chemin, de rendre un terrain utile à des fins militaires. L'accent est mis sur la rapidité. Le déminage humanitaire est ainsi la composante la plus importante contre les mines. La présence de l'armée combinée aux multiples interventions des ONG ou autres structures étatiques n'ont pas permis depuis plus de trente ans à créer un climat favorable au retour effectif des populations déplacées. L'agrégat de tous ces facteurs rend compte du pouvoir décisionnel détenu par les éléments du MFDC dans le processus du retour des populations déplacées. On dira ainsi que la capacité de nuisance du MFDC est avérée et est une conséquence de l'incapacité de l'État du Sénégal à pouvoir garantir le minimum de sécurité aux populations. En attendant un accord entre l'État et le MFDC qui tarde à venir, les déplacés se débrouillent tant bien que mal dans leurs zones d'accueil avec des conditions de vie qui sont de plus en plus difficiles et une présence de l'État jugée encore très timide.

4. La face cachée de l'hospitalité

S'intéresser à la situation économique des déplacés du conflit casamançais invite à faire une lecture de la spatialité dans les analyses. En effet, avant d'être déplacés, ils étaient d'abord sédentaires et ont eu à développer des histoires singulières dans leur territoire de départ. Leur situation nouvelle ne les a point empêchés de continuer à produire de l'histoire, certes singulière, mais pour autant une histoire générale qui est aujourd'hui inscrite dans l'histoire de la Casamance. De ce fait, en comparant leurs conditions de vie dans leurs terroirs de départ et dans leurs terroirs d'accueils, on s'apercevra que le tableau économique que présente le conflit casamançais laisse percevoir des situations d'injustices, d'exploitations et de misère dont le déplacé est victime.

Les conditions de vie déplorable dans les villes et les villages, pôles d'accueil de milliers de familles déplacées ont entraîné une augmentation de la taille des familles accueillantes avec pour conséquences la promiscuité, la faim consécutive aux difficultés réelles des chefs de famille à subvenir aux besoins d'alimentation. Cette situation est accentuée par le fait que les terres cultivables accessibles se réduisent fortement du fait des soupçons de présence des mines dans les champs et sur les terres de plateau combinée à la salinité des rizières de bas-fonds et de la démographie. Par conséquent, les familles qui tiraient l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des ressources forestières, de la commercialisation des produits agricoles et de la cueillette des fruits forestiers locaux ainsi que des plantations de mangues et d'agrumes, continuent à voir leur situation économique se détériorer. Les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles sous la combinaison de ces facteurs et les familles accueillantes doivent aussi assurer l'hébergement et la nourriture des déplacés dans ces conditions de vie très précaires. Pendant ce temps, leurs revenus n'augmentent pas et Nelly Robin, et al., (2006) de souligner le vide humanitaire et juridique dont les déplacés de l'intérieur, plus nombreux que les réfugiés sont victimes, car ne disposant d'aucune assistance ni de protection du HCR. Aussi, les effets combinés de la présence des mines et les déplacements précipités de populations ont été des facteurs qui ont accru le désir de terres et auront pour conséquence principale des spéculations foncières de plus en plus intenses.

Si dans l'histoire de ces communautés la parentèle sociale a joué son rôle fonctionnel pendant très longtemps, cette même parentèle s'est pliée à la logique marchande et économique avec le conflit en Casamance, car des situations abusives d'exploitations des déplacés sont relevées et

mettent à nues les liens de la solidarité. Dans le contexte de la Casamance, l'engouement économique suscité ces dix dernières années par l'exploitation de la noix d'anacarde a introduit une exploitation éhontée des déplacés par les populations accueillantes. En effet, il a été constaté que les déplacés, une fois en terroir d'accueil bénéficient sous forme de prêt de terres cultivables. Des terres que l'on peut appeler terres vierges et se trouvant pour la plupart du temps dans des zones forestières où la végétation est très dense et donc difficilement exploitables. Au déplacé de les mettre en valeur, c'est-à-dire de les défricher et de les assainir. Lorsqu'ils finissent de rendre exploitables ces terres prêtées, les propriétaires leur demandent de n'y mettre que des cultures saisonnières, c'est-à-dire des céréales. Et, pendant ce temps, les propriétaires des champs en profitent pour planter des anacardiens. Au bout de trois années d'exploitation, lorsque les anacardiens atteignent la maturité, les propriétaires demandent aux déplacés d'arrêter l'exploitation et de leur rendre les terres prêtées, tout en leur proposant la possibilité de leur redonner d'autres terres à mettre en valeur ou simplement d'aller ailleurs chercher ailleurs. Un déplacé de la commune de Goudomp soutient ceci :

« Je n'ai jamais cru qu'une personne peut exploiter son parent aussi proche. Remarquez-vous, quelqu'un te prête son champ pour cultiver et en contrepartie, il vient planter des anacardiens dans ce champ. Au bout de trois ou de quatre ans, cette personne devient riche au moment où toi qui as préparé le champ tu vis dans la pauvreté et la misère ».

En réalité, le vécu des déplacés a permis de comprendre que les liens de fraternité et de cousinage ne sont fonctionnels que si la situation du moment n'exige pas un partage des maigres biens et revenus que l'on possède. Devant la nécessité de produire et de consommer, il se met en place un jeu des acteurs qui se jouent des contextes, saisissent des opportunités et réinventent des activités économiques d'exploitation de la misère des déplacés.

Chez les populations accueillantes, les modestes productions agricoles ne pouvaient permettre de prendre en charge les arrivants. De ce fait, s'installe une vie de « misérable » comme le raconte cet enquêté :

« Nous vivons vraiment la misère ici. La souffrance est présente de façon quotidienne et nous manquons de nourriture en permanence. Nous sommes obligés de mendier pour survivre, et

nous savons ce que représente la mendicité dans la société Casamançaise. Mais nous n'avons pas le choix ».

Cette situation a entraîné chez les déplacés la diminution du nombre de repas journalier dans souvent des cas. Ainsi, les souffrances combinées au ressentiment de constituer des charges ont amené certains déplacés à prendre le risque de retourner dans leurs vergers ou leurs champs pour exploiter les ressources forestières et se faire un peu d'argent. Souvent, ils sont victimes d'accidents par mines à défaut d'être pris en partie par des hommes armés supposés être membres du MFDC, qui n'hésitent pas à les tuer, s'il y a une quelconque résistance notée. Cette situation a créé dans la commune de Djibanar, la situation de « *déplacé pendulaire* », à l'image des migrations pendulaires ou horaires connues des grandes métropoles. En effet, il a été observé que certains déplacés retournent dans leur village qu'ils ont quitté pendant le jour pour se livrer à des activités agricoles et le soir venu, ils allaient à Djibanar, relativement mieux sécurisé pour y passer la nuit.

Ce système pervers d'exploitation des personnes accueillies a amené certains déplacés à se reconverter dans d'autres activités. C'est ainsi que nos observations de terrain ont montré que le groupe ethnique Mancagne, exclusivement un groupe de cultivateurs, qui en réalité entretient un rapport distant avec la pêche est devenu progressivement un groupe de pêcheurs dans la zone de Goudomp et de Tanaff, alors que l'on sait que la pêche n'est pas leur domaine de prédilection. Après un long silence, un déplacé de ce groupe ethnique informe, le remord perceptible dans sa voix que :

« C'est une activité que nous avons connue ici à Goudomp, car chez nous, la pêche ne fait pas partie de nos activités, mais nous sommes obligés de le faire pour gagner un peu d'argent afin de faire vivre nos familles ».

À côté de la pêche, il y a une autre activité de reconversion de ces populations déplacées, comme la menuiserie, la maçonnerie. La profession de maçon n'existait pas dans les villages des déplacés, car les villageois construisaient eux-mêmes leurs maisons en banco, autour d'un système de solidarité et d'entraide.

Les populations du village de Guidel Bambadinka déplacées à Sao-Domingo en Guinée Bissau ont connu des problèmes d'ordre culturel. En effet, ces réfugiés qui étaient de l'ethnie *diola* ont eu du mal à s'adapter aux habitudes alimentaires en vigueur dans leur nouvelle société. Le Diola

appartient à un groupe ethnique qui est très attaché à la terre et la riziculture occupe une place essentielle dans ses réalités culturelles. Arrivés à Sao-Domingo, non seulement les terres mises à leur disposition pour leur survie n'étaient pas suffisantes, mais encore pire, ne répondaient pas aux normes de la culture du riz, car ce sont des champs et non des rizières. Ce décalage culturel a constitué un obstacle majeur à leur intégration en Guinée. La seule culture qu'ils étaient en mesure de faire était alors le mil ou le maïs, comme le raconte cette grand-mère :

‘Pour varier les plats, nous étions contraints d'aller dans les marchés hebdomadaires vendre nos récoltes afin de payer du riz. Car les enfants ne mangeaient presque pas. Ils n'ont pas l'habitude de manger des plats à base de mil. Quand on servait le repas, les enfants ne s'approchaient même pas du bol ‘.

Les femmes déplacées ne sont pas en marge des conséquences de cette situation chaotique, car le conflit et la situation nouvelle générée vont accentuer leur rôle dans le dispositif de la production de l'économie domestique mais surtout dans la prise en charge des familles. Les observations et les données recueillies ont montré qu'avec le conflit, les femmes déplacées vont subir une surcharge des travaux de production à cause du déséquilibre de traitement des personnes qui sont arrêtées dans la forêt par les éléments supposés appartenir au MFDC ou bien par l'armée régulière. Lorsque c'est une femme qui est malencontreusement arrêtée par des bandes armées, elle est dépouillée des biens qu'elle a à sa possession, parfois tabassée et violente avant d'être libérée. Alors que, s'agissant d'un homme, s'il n'est pas exterminé sur le champ il est dépossédé de ses biens et il subit les pires brimades qui souvent mènent à sa mort. Dans tous les cas, les hommes arrêtés portent pendant longtemps des séquelles physiques des tortures subies. L'exemple du village de Bindaba, survenu en 1995, raconté par le chef de village est une illustration : « *Un vieux est retourné cultiver ses champs avec son neveu. Les rebelles les ont trouvés sur place et ont pris tous leurs matériels, le neveu a voulu riposter et il a été abattu de sang-froid ainsi que le vieux* ». Cette insécurité qui règne dans les villages d'origine prive la population des activités et des biens dont ils disposaient, accentuant davantage leur situation de vulnérabilité.

Cette situation a amené de fait les femmes à prendre leurs responsabilités afin d'épargner la vie de leur homme, en leur demandant de rester à la maison et de les laisser prendre le risque d'aller loin, de plus en plus loin dans la forêt, pour y pratiquer des activités agricoles leur

permettant de prendre la famille en charge. C'est ainsi qu'un homme nous raconte cette prise de risque des femmes en ces mots :

« Elles prennent chaque jour le risque d'aller dans la forêt avec toute l'insécurité qui y règne pour faire vivre leur famille. Les hommes ont surtout peur d'aller loin dans les champs, de peur de tomber sur les rebelles qui risquent de les tuer, alors que les femmes ont plus de courage d'aller en profondeur car les rebelles sont moins violents avec elles qu'avec les hommes ».

Les violences faites aux hommes et surtout la peur d'être tué vont renforcer d'un poids supplémentaire la charge de travail des femmes. Elles vont s'ériger en porteuses de solution comme en témoigne ce père de famille du village de Saint Paul : *« Ma femme, quant à elle, quitte la maison à six heures du matin elle ne revient qu'à dix-neuf heures voir vingt heures. Chaque jour, elle marche plus de trois kilomètres pour aller dans leur jardin maraîcher ».*

Les femmes vont ainsi se suppléer aux hommes et apportent désormais un grand soutien à l'endroit des familles et elles participent pleinement aux exigences de production quotidienne de la survie des familles. Les témoignages de cette déplacée du village de Bambadinka renseignent sur la situation difficile dans laquelle vivent les familles des déplacés :

« Parfois, je ne dors pas la nuit à cause des soucis. Mon mari est vieux il n'a plus de force et je dois tout faire. La maison qu'on nous avait prêtée a été récupérée. Nous sommes obligés de louer. Avec quel argent payer cette location ? C'est pour cela que nous prenons le risque de partir ramasser des noix d'acajou dans la forêt ».

À Ziguinchor, force est de constater que les déplacés évoluent encore et toujours dans une instabilité financière et sociale qui rendent difficile leur intégration dans la commune. D'abord, ils vivent une stigmatisation qui a tendance à limiter leurs actions en les confinant dans un sentiment d'infériorité. Le déplacé de Ziguinchor considère qu'il est regardé comme un rebelle, du fait de ces accusations infondées qui font de lui un complice des éléments du MFDC. Un déplacé du village de Barafe souligne, en ce sens : *« On est parfois indexé, soupçonné d'être en connivence avec le MFDC, mal vu mais surtout on nous taxe d'être villageois, donc de non évolué ».*

Les conditions économiques difficiles entraîneront dans souvent des cas, notamment chez les filles, des grossesses précoces. Fait nouveau dans

la communauté de certains déplacés comme c'est le cas de cette famille de déplacés du village de Barafe. Le père de famille nous amène à deviner pourquoi des grossesses de toutes ses filles depuis qu'ils se sont installés à Ziguinchor : « *Nous parvenons difficilement à joindre les deux bouts malgré les diverses activités que nous exerçons. Regarde mes filles, elles ont toutes des enfants, chose jamais connue dans ma famille auparavant* ». Ne pouvant supporter ces souffrances certains déplacés ont entamé la démarche inverse après tant d'années d'errance entre la Guinée-Bissau, la Gambie et la ville de Ziguinchor. Ce retour qui apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour la majorité des déplacés pose pourtant des problèmes. En effet, l'État du Sénégal qui devait être le premier à assister les déplacés est généralement le plus grand absent dans cette entreprise du retour comme le soulignent beaucoup de déplacés, qui constatent que l'État n'a encore pas réussi à mettre en place un cadre environnemental et social assaini de tout danger pour un retour effectif. On constate, cinq années après le début de cette enquête, que le MFDC décide encore des zones à déminer ainsi que de la réhabilitation des routes rurales et forestières.

Conclusion

Déplacées dans des conditions très difficiles et accueillies dans des situations très complexes, les populations déplacées du conflit en Casamance ont vécu des formes d'abus et d'exploitation de la part de leurs propres parents. Cette situation vécue de l'accueil des déplacés nous a offert la possibilité de comprendre que le système de solidarité et d'entraide qui a longtemps perduré dans ces communautés a perdu aujourd'hui de sa substance. La définition savante et usuelle de la notion de réfugié ne paraît pas fonctionnelle dans le contexte de la crise en Casamance car il nous a été donné d'observer une mobilité de cette catégorie entre l'espace du pays hôte censé la protéger et l'espace de départ censé être un espace à risque. L'État du Sénégal doit s'engager davantage dans l'accompagnement et la reconstruction des habitats des populations déplacées mais également créer les conditions d'une réintégration socio-économique, car, une paix définitive en Casamance ne pourra se faire tant que la lancinante question des déplacés et des réfugiés ne trouvent pas une conclusion heureuse. En effet, dans la représentation populaire et la conscience collective casamançaise, la fin du conflit est synonyme au retour des milliers de déplacés dans leur environnement naturel de production. Pour cela, les activités de dépollution des mines et

autres engins de guerre doivent être la première entreprise à mener et ce sur toute l'étendue de la Casamance. En réalité, sans la dépollution de la Casamance, des milliers d'hectares ne seront pas mobilisables pour l'agriculture.

Bibliographie

BROSSELDARD-FAIDHERBE Henri, 1889, *La Guinée Portugaise et les Possessions Françaises Voisines*, Paris, Hachette, p121.

DIOP Momar Coumba, DIOUF Mamadou, 1990, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*, Paris, Karthala, 440 p.

DRAMÉ Hassane, « Décentralisation et Enjeux Politiques. L'Exemple du Conflit Casamançais (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 16 | 1998, mis en ligne le 27 octobre 2006, consulté le 16 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/538> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.538>

BARBIER-WIESSER François-Georges, 1994, « Introduction Générale », in Barbier Wiesser, F.G. (dir.), *Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée*, Karthala, pp. 13-15.

GUEYE Doudou, 2018 « Réfugiés et Déplacés du Conflit Casamançais à l'Épreuve de la Vulnérabilité », in Vulnérabilité et territoires, Revue *Société Écologie Humaine*, pp 181-195.

GUEYE Doudou, 2018, « Parcours d'insertion professionnelle de réfugiés casamançais en Gambie et en Guinée Bissau », in *Conflit et Paix en Casamance. Dynamiques Locales et Transfrontalières*, Gorée Institut, pp.198-213.

Handicap International, 2006, *Rapport d'activités Sénégal et Cap Vert*, Document interne.

HASSANE Dramé, « Décentralisation et Enjeux Politiques. L'Exemple du Conflit Casamançais (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 16 | 1998, mis en ligne le 27 octobre 2006, consulté le 16 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/538> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.538>

IDMC-NRC (2010), *Sénégal. De nouveaux déplacements et défis à l'obtention de solutions durables en Casamance*.

KELSEN Hans, 1997, *Théorie générale du droit et de l'État suivi de La doctrine du droit naturel et le positivisme juridique*, LGDJ - Bruylant, Paris, coll. La pensée juridique, 517 p.

KIEFFER François « journal de Carabane », document multigraphié.

MANGA Mamadou Lamine, 2012, *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 354 p.

MARUT Jean-Claude, 1994, « Les dessous des cartes casamançaises », in Barbier Wiesser, F.G. (dir.), *Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée*, Karthala pp.19-27.

MARUT Jean-Claude, 2010, *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*, Paris, Karthala, 420 p.

MEGUELLE Philippe, 2013, *Chefferie coloniale et égalitarisme Diola. Les difficultés de la politique indigène de la France en Basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923*, Paris, L'Harmattan, 648 p.

PELISSIER Paul, 1966, *Les paysans du Sénégal. Les Civilisations du Cayor à la Casamance*, Fabrègue, Saint Yrieix, 941 p.

PROCAS/GTZ, (2009), *Sécu Alimentaire*, Rapport interne.

ROBIN Nelly, 2006, « Le déracinement des populations en Casamance. Un défi pour l'État de droit », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 1, p. 153-181.

SADIO Idrissa, SONKO Lamine, SCHMIDT-SOLTAU Kai, 2004, *État des lieux de la situation socio-économique de la Casamance*, PROCAS/GTZ, document Interne.

THOMAS, Louis-Vincent, 1958, *Les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse Casamance*, Dakar, IFAN, 343p.

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Revue annuelle à comité de lecture international

**N°1,
DÉCEMBRE
2020**

Vous tenez dans vos mains le premier numéro de la revue internationale des sciences économiques et sociales (RISES). Cette revue est portée par le Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal).

RISES est un espace de dialogue entre plusieurs disciplines et paradigmes et publie des articles originaux. Elle est une revue qui paraît une fois par an, sous formats physique et électronique.

Elle dispose d'un comité scientifique international ainsi que d'un comité de lecture. Les textes envoyés pour publication dans la revue sont soumis à une instruction en double aveugle.

Les contributions pluridisciplinaires de ce numéro inaugural nous font voyager dans quatre différents continents que sont l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et l'Asie (Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, République Démocratique du Congo, Cameroun, Union Européenne, Mexique, Chine).

Ont contribué à ce numéro :

*Moustapha Tamba,
Benoît Tine,
Mamadou A. Diallo,
Doudou Dièye Guèye,
Ismaila Sène,
Lamine Touré,
Serigne Momar Sarr,
Aminata Diop,
Fabrice Tanoh,
Dali Serge Lida,
Jean-Louis Lognon,
Ibrahima Demba Dione,
Ibrahim Malam Mamane Sani,
Saadou Aboubacar,
Bondo Mulunda,
Mathieu Jérémie Abena Etoundi,
Mathias Kaimangui,
Dairou Soulémanou,
Hamidou Issa,
André Bienvenu Mfo,
Adama Sadio,
Lalekou Kouakou Laurent,
Zan Bi Irié Séverin,
Yeo Tiéba,
Jean Alain Goudiaby*



Illustration de couverture : © 123rf.com

ISBN : 978-2-343-22387-2

44 €



9 782343 223872